

# Direction des Affaires Maritimes

## Projet AM 2022 Affaires maritimes 2022

Intersyndicale 16 février 2018



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

# LE CONTEXTE MARITIME

- Une **diversification des activités maritimes**
- De forts enjeux de **compétitivité**
- Des enjeux de **transition énergétique et écologique**
- Une administration maritime confrontée aux **limites des rabots successifs sans évolution des structures et des missions**
- Une charge croissante de **contrôle** (pêche, environnement, émissions, social, sûreté...), notamment outre-mer
- Un besoin d'**expertise** et d'influence internationale croissant et de nouveaux enjeux métiers (planification spatiale, cybersécurité, contrôle et plans de protection de l'environnement)



# PRINCIPES GENERAUX

- Positionner l'administration maritime comme une **plateforme au service des autres administrations** porteuses des politiques civiles en mer (DPMA, DEB, DGEC, DGPR, DST,...) et facilitant leur conciliation
  - Renforcer la DAM dans une double vocation de **promotion de l'économie maritime** et de **régulation** dans une perspective de transition écologique, de préservation d'un cadre social équitable et de sécurité maritime, avec une intégration de la **Délégation mer et littoral (DML)**
  - Consolider l'**administration maritime interrégionale (DIRM/DM)**, lieu de coordination à l'échelle des façades maritimes et de gestion des services spécifiques à la navigation et aux marins
  - Maintenir un **échelon d'action au niveau départemental (DDTM/DML)** pour gérer l'articulation littorale (terre-mer), les contrôles et le lien de proximité avec les territoires (collectivités et professionnels)
  - Renforcer l'**animation interrégionale** et veiller au maintien d'un vivier de **compétences maritimes** ayant une expérience de terrain
- Rénover la coopération avec les autres administrations dans le cadre de l'**Action de l'État en mer** (Marine nationale, Gendarmerie maritime, Douanes,...)

# PRINCIPES D'ACTION

- **Simplifier l'encadrement** de l'économie maritime et l'adapter à la réalité, des activités et de leurs impacts, en passant à une logique de confiance a priori et de contrôles mieux ciblés,
- Dématérialiser les procédures et offrir de **nouveaux services pour les usagers** (titres dématérialisés, portails marins et armateurs, guichets uniques marins/navires/armateurs, pôles de traitement spécialisés,...),
- **Investir et moderniser les moyens** et outils de surveillance et de contrôle (satellites, drones, prédiction des accidents, recherche en mer, baliseurs, patrouilleurs, Predisauvetage, Balisenav...), avec un rééquilibrage vers l'**outre-mer**,
- Créer des **services** ou **pôles spécialisés** à compétence nationale mais éventuellement implantés en DIRM (exemple CNSP) pour renforcer les **capacités d'expertise** (délivrance des titres, cybertechnologies, propulsion des navires,...),
- Développer la capacité d'**influence au niveau national et international**,
- **Accompagner les agents** et l'évolution de leurs compétences.

# 11 CHANTIERS METIERS

- 1 - Sauvetage et surveillance des activités et du trafic maritime
- 2 - Signalisation maritime
- 3 - Dispositif de lutte contre les pollutions – Polmar-terre
- 4 - Inspection des navires
- 5 - Protection sociale des marins
- 6 – Gestion des marins, navires et armements
- 7 - Lycées professionnels maritimes
- 8 - Ecole de l'administration de la mer, ENSAM
- 9 - ENSM
- 10 - Gestion de la plaisance – immatriculations et permis
- 11 - Unités de contrôle hauturier et littoral



# 5 CHANTIERS TRANSVERSES

- 12 - Organisation de la DAM, du réseau scientifique et technique (CEREMA), et des DIRM, DM et DDTM**
- 13 - Réforme de l'encadrement législatif, notamment à travers la LOM**
- 14 - Gestion prévisionnelle des effectifs et compétences, formation, recrutements**
- 15 - Modernisation des systèmes d'information, transformation numérique et promotion de l'innovation**
- 16 - Coordination ministérielle des politiques en mer**



# CALENDRIER

- Décision d'engager la modernisation des Affaires maritimes au **CIMER 2017**, reprise au plan d'action de mise en œuvre de la SNML en janvier 2018
- Hiver/printemps 2018 : concertations et validation des orientations au **niveau national**
- Printemps/automne 2018 : concertations et étude des projets au **niveau des services déconcentrés (DIRM/DM et DDTM)**
- 2019 : validation des **nouveaux projets d'organisation** et démarrage de la mise en œuvre, selon des calendriers adaptés pour chaque chantier



# PLAN D'INVESTISSEMENT

- **Période 2018/2022**
- **Prévision 6 à 7 M€ /an au titre du budget Affaires maritimes (205)**
- **18 à 19 M€ complémentaires financés sur la période par le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)**
- **Objectif :**
  - **Modernisation des systèmes d'information, portail usagers**
  - **Modernisation des CROSS**
  - **Renouvellement des moyens de balisage et e-navigation**
  - **Patrouilleurs de surveillance des pêches et de l'environnement marin**





# 1. SAUVETAGE ET SURVEILLANCE

Un scénario d'évolution progressive à l'étude et en concertation :

- Renforcer la **prévention des accidents**
  - un **système expert** d'assistance à la surveillance de la navigation (prédiction d'accidents par traitement des données maritimes en temps réel)
  - surveillance globale des navires à l'échelle de la **Manche** (et non plus Ouessant+Cotentin+Pas de Calais), et à terme, élargissement à d'autres espaces sensibles (proximité des EMR notamment)
  - montée en expertise des missions de surveillance du trafic maritime par création d'un **centre spécialisé** (CROSS Gris nez ?)
- Consolider le réseau du **sauvetage** en regroupant la conduite des opérations par un **CROSS unique par façade maritime** (+ travail à mener sur l'optimisation du dimensionnement)
- Dédier un CROSS à la **surveillance des pêches et au contrôle de l'environnement marin** (montée en charge du CACEM, avec une fonction d'appui en gestion de crise) et développer le pilotage des contrôles

Renforcer les **CROSS et MRCC outre mer**

**Calendrier** : en fonction de la mission audit AEM issue du CIMER. Première expérimentation possible entre 2019 si décision avant mi 2018 (fusion de 2 VTS)



## 2. SIGNALISATION MARITIME

- Inscription législative de la **compétence de l'Etat** pour veiller à la conformité du balisage. Responsabilité des opérateurs économiques pour les nouveaux projets les concernant (EMR)
  - **L'État reste en charge** du réseau de balisage de navigation actuel
  - Sécurisation des **concours financiers** des ports pour le balisage
  - Création d'une **cellule de pilotage** du balisage par DIRM, avec une répartition de l'expertise au niveau national et des outils de supervision modernisés (projet SISSY)
  - Création d'un **service de travaux unique** avec plusieurs **centres de travaux** assurant la conduite opérationnelle des moyens de travaux **terrestres et maritimes**
  - Modernisation du SCN « **Armement des phares et balises** » avec logique de contrat pluriannuel. Élargissement de ses missions ? : gestion technique de la flotte dédiée aux contrôles en mer et sur le littoral,...
- Poursuite de la rationalisation du balisage** et adaptation aux nouveaux enjeux du numérique (EGNOS, balisage virtuel, Balisenav...)



# 3. DISPOSITIF POLMAR TERRE

Sur la base du rapport d'inspection fin 2017 par CGEDD/IGAM (rapport remis fin novembre) :

- Actualisation de la typologie des **matériels stockés**, de leur conditionnement (avion, camion,...),
- Étude des **niveaux de réactivité** selon les façades et recensement précis des moyens existants dans les ports, les SDIS, à la Marine et dans le privé,
- Création d'un **service de gestion unique** en métropole s'appuyant sur quelques **centres de stockage de proximité**, en tenant compte des autres stocks mobilisables (tiers),
- Mobilisation / **formation** des opérateurs publics en capacité de participer aux opérations (État, collectivités, ...) et lien avec des acteurs privés,
- Sécurisation de l'**expertise du CEREMA**,
- Calage du portage du dispositif entre DAM et DEB,



# 4. INSPECTION DES NAVIRES

- Mise en place d'un **système d'inspections programmées** assorti d'un régime déclaratif, pour les navires de moins de 24 mètres, à l'exception des navires à passagers toujours soumis à une visite périodique systématique ; mise en place d'outils d'aide au ciblage (analyse de données),
- **Délégation aux sociétés de classification** des navires d'une longueur supérieure à 24 mètres, à l'exception des navires à passagers,
- Création d'un **service unique rassemblant les Centres de sécurité des navires** par DIRM afin d'homogénéiser la charge de travail et constituer un réseau d'expertise renforcé, rapprochement des fonctions de gestion des armements et marins (guichets uniques),
- Développement des **capacités d'inspection de deuxième niveau** du management des armateurs (certification sociale, sécurité, sûreté,...) et de contrôle des émissions des navires (drones?) et eaux de ballast,
- Appui aux services en charge des **bateaux fluviaux**,

■ Entrée en vigueur : 2020



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

# 5. PROTECTION SOCIALE

- Passage à la **déclaration sociale nominative (DSN)** au 1/1/2020 (COG 2017/2022), transfert du recouvrement des cotisations ENIM à l'URSSAF Poitou-Charentes et séparation entre les missions régaliennes de l'État et les missions de protection sociale dévolues à l'ENIM,
- Création d'une branche **Accidents du travail / maladies professionnelles** sans cotisation supplémentaire à ce stade mais avec un mécanisme d'incitation à la bonne gestion du risque,
- Lancement d'un **plan multipartenarial de gestion des risques professionnels**,
- **Association des partenaires sociaux** à la gouvernance du régime (comité des partenaires dès 2018),
- **Mission d'étude** à mener avec la DSS, la DB et le Haut Commissaire à la réforme des retraites sur les scénarios d'évolution de l'ENIM à moyen terme,



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

# 6. GESTION MARINS ET ARMATEURS

- Mise en place du permis d'armement (depuis 1<sup>er</sup> janvier 2018) puis **intégration dans un titre unique** du permis d'armement et du permis de navigation (navire),
- Promotion et évolution du **Portail du marin** et développement du **Portail armateur**,
- Dématérialisation progressive des titres d'armements et marins,
- Création progressive de **guichets uniques** rassemblant les fonctions de gestion des navires, des armements et des marins (voire des titres plaisance), transfert de ces missions des DDTM vers les DIRM ? (études à approfondir),
- **Calendrier prévisionnel : 2019 / 2020**

# 7. LYCEES MARITIMES

- **Ateliers au printemps 2018** sur la stratégie pour les Lycées professionnels maritimes (LPM) dans un contexte de réforme de la formation professionnelle :
  - **Modernisation** de l'enseignement (attractivité, adaptation aux besoins des filières,...) : réforme des cursus, numérique,...
  - Amélioration de l'**insertion professionnelle** : apprentissage, facilitation des stages, suivi des débouchés,...
  - Concentration des moyens en créant un **service central unique** (bureau GM + UCEM + fonctions rectorales ?)
  - **Mutualisation** de certaines fonctions entre LPM ?
  - Développement des capacités de **formation outre-mer** (étude à mener avec les autres ministères) en intégrant des formations STCW dans les lycées existants (Éducation nationale ou agricole)
  - Diagnostic et **stratégie immobilière** avec les Régions

# 8. ENSAM

- Sécuriser les **capacités de formation maritime**, clé du maintien et de l'adaptation des compétences de l'administration :
  - en créant une **offre de service** pour les autres institutions intéressées (autres administrations françaises, administrations maritimes étrangères, collectivités locales, opérateurs du ministère,...),
  - en rapprochant l'**ENSAM de l'ENSM** et recherchant une synergie de formation continue, de formation internationale, de vivier d'enseignants,...
  - en développant des **partenariats** avec les centres européens et internationaux
  - le déménagement à l'étude de l'**ENSAM vers Le Havre** contribuerait au projet de pôle international d'enseignement maritime
- Adapter le **contenu des formations initiales** et continues aux nouveaux enjeux de l'administration maritime (planification, économie maritime, environnement marin, propulsions des navires,...) et renforcer les moyens d'**enseignement à distance (MOOC)**
- Mise en place d'une logique de **pilotage pluriannuel** de type Contrat d'objectif et de performance



# 9. ENSM

- Finaliser mi 2018 le **Contrat d'objectifs et de performances 2018/2022** de l'ENSM (adaptation des formations aux besoins des filières, internationalisation, développement de la recherche, partenariats académiques, optimisation de la gestion), réviser le décret portant statut de l'école
- Mission en 2018 sur la création d'une **académie maritime (réseau d'établissements)**
- Démarrage du **regroupement des services supports** de l'ENSM au Havre à la rentrée 2019
- Déménagement des sites de Saint-Malo et Nantes vers le **Lycée professionnel maritime de Saint-Malo** et vers l'**Ecole Centrale de Nantes** en 2021 (à confirmer selon l'avancement des projets immobiliers)

# 10. GESTION DE LA PLAISANCE

- Développement d'un **Portail Plaisance** pour permettre aux usagers d'immatriculer en ligne leurs navires, avec une **immatriculation automatisée** dans la majorité des cas (objectif 2019)
- Réforme du **Droit annuel de francisation et de navigation** : simplifier sa collecte, favoriser la transition énergétique, supprimer la francisation et créer éventuellement une taxe d'immatriculation (étude en cours avec les Douanes)
- **Étude de l'externalisation** de l'épreuve théorique du permis plaisance pour démultiplier les sessions d'examen (attention au coût budgétaire) – 2020 ?
- Pilotage de la **politique de contrôle** des bateaux-écoles,
- Bilan et modernisation du contenu des permis plaisance et des modalités d'enseignement (MOOC,...)
- Appui pour gérer les enregistrements de **bateaux fluviaux** de plaisance ?
- Réflexion sur l'organisation des guichets territoriaux



# 11. CONTRÔLE HAUTURIER ET LITTORAL

- Optimisation du **positionnement des patrouilleurs** sur les espaces Manche et Atlantique pour répondre à la croissance des plans de contrôle et mieux couvrir le sud de Gascogne
- Renouvellement de l'Osiris (TAAF, en cours)
- Acquisition d'un **patrouilleur de 40 mètres** environ pour la Méditerranée
- Remise en condition d'une **vedette** (Boulogne) afin de la transformer en "régime patrouilleur" (ou acquisition d'un second patrouilleur ou passage de deux en trois équipages sur un patrouilleur actuel, étude à mener)
- Sortie de flotte de 2 vedettes (Marseille et La Rochelle) voire 3 selon les scénarios
- Expérimentation de **nouvelles technologies** de contrôle (drones,...)
- Poursuite du renforcement des **unités littorales outre mer** (Guyane, Mayotte, La Réunion)

# 12. ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION DES SERVICES

- Ajustement de l'**organisation de la DAM** en renforçant la prise en compte de la politique « navires » dans son ensemble (environnement et sécurité) et renforcement de la cohésion Action de l'État en mer
- Positionnement de l'administration centrale sur les **fonctions stratégiques** et des DIRM sur le pilotage opérationnel, avec poursuite de la spécialisation des DIRM avec des **pôles d'expertise** (ex CNSP, CACEM, services de gestion des LPM ?,...).
- Maintien au niveau national de **fonctions de soutien technique** (APB)
- Adaptation de l'**organisation des DIRM** (balisage, CSN, guichets uniques, pôles d'expertise...)
- Maintien des **DML en DDTM** avec les fonctions de contrôle (unités littorales), de coordination locale des politiques maritimes, de gestion du domaine public maritime
- Préservation des moyens de soutien technique effectué par le **CEREMA**

# 14. GPEC ET OUTILS DE TRAVAIL

- Poursuite de la démarche de **cartographie des compétences maritimes** pour accompagner les réformes et anticiper les besoins, avec l'aide d'un outil informatique à développer (Fonds d'innovation RH)
- Inscription du maritime dans la politique de pilotage des **compétences critiques** engagée par le SG/MTES
- Adaptation du **catalogue de formation continue** pour tenir compte des réformes
- **Accompagnement RH** des réorganisations
- Soutien des initiatives concrètes sur les **conditions de travail**



# 15. INNOVATION

- Diffusion d'une **culture et de pratiques d'innovation** et transformation numérique aux Affaires maritimes
- Réussite des deux projets d'entrepreneurs d'intérêt général (EIG), du Portail plaisance (PIA) et de l'outil cartographie des compétences RH (Fonds innovation RH)
- Transformation des **systèmes d'information** (urbanisation, référentiels de données et API, développement en méthode agile,...)
- Développement des capacités de **valorisation des données** maritimes (prédiction, ciblage des contrôles,... ) et ouverture des données
- Modernisation de l'approche de management de la qualité, avec l'objet que tous les **processus** (délivrance de titres ou opérationnels) soient pilotés, voire certifiés pour certains (obligations internationales)
- Dématérialisation des processus et des titres délivrés
- Développement de la surveillance satellitaire et des drones

# 16. COORDINATION MINISTÉRIELLE

- Maintenir la **Délégation mer et littoral** et **rattachement** à la DAM
- Favoriser la **coopération** entre les DAC et se concentrer sur les **sujets communs** (suivi des plans d'action et préparation des grands événements, planification, droit de la mer,...)
- Renforcer la capacité de **communication** du Ministère de la mer vers les publics intéressés
- Relance des travaux du **Conseil national mer et littoral**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

# FIN



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE